

Les « Caudebecs » de Caudebec en Caux

Les Caudebecs étaient les fameux chapeaux fabriqués dans le Pays de Caux . Cette sorte de chapeau était faite de laine d'agnelin , de poil, ou de duvet d'autruche, ou de poil de chameau. On les nomme ainsi du nom de la ville de Caudebec en Normandie , où il s'en fabrique une grande quantité.

A Caudebec, les statuts des tanneurs datent du XIIe siècle. Mais c'est à la fin du XVIe que se développa l'industrie du chapeau. Dans la vieille Normandie, on ne fabriquait alors que le bonnet de coton pour les hommes. Puis vint la mode du feutre façonné à Caudebec par les Protestants. Leur spécialité sous bien d'autres ciels encore.

[JPEG - 11.4 ko](#)

Bientôt, tous les Huguenots coiffèrent le feutre noir de Caudebec, orné d'une plume verte, et par l'intermédiaire de la capitale cauchoise, la France entière allait arborer ce couvre-chef. Les pages de Marie de Médicis, à leur tour, portèrent, non sur leur tête, mais sous le bras, le modèle gris. Louis XIV lui-même, sur sa majestueuse perruque, affichait un feutre rond et noir, orné d'une longue plume blanche.

Le châtelain breton, le procureur normand, le duc et le marquis, tous tenaient à honneur de ne se couvrir l'oreille droite que d'un feutre venu de la capitale de Caux. Le paysan, pour les grandes circonstances, le coiffait avec gravité alors qu'il endossait un manteau d'écarlate ou de drap bleu et délaissait les sabots pour des chaussures.

En tout, il y avait à Caudebec, pendant un moment 80 arçons ou ateliers, installés sur les bords de l'Ambion ou de la rivière de Sainte-Gertrude, car la profession exigeait de sérieux lavages à l'eau claire.

Dès la fin du XVIIIe siècle, la concurrence de Lyon, du Dauphiné et de la Provence semble avoir commencé à se faire sentir à Caudebec.

La Révocation de l'Edit de Nantes détermina un exode, 3000 chapeliers en tout dit-on, auquel on est tenté d'attribuer la disparition rapide de cette industrie à Caudebec comme à Rouen. Mais là ne fut pas la seule la cause de sa décadence...

Tout d'abord, elle commença par se restreindre et par végéter. Mais cinq ans après la Révocation, on comptait encore deux cents lignes consacrées aux chapeliers sur les rôles des tailles de 1690.

Cependant, en 1691-1692, cinq cents ouvriers chapeliers se trouvaient au chômage et parcouraient en bande les campagnes, commettant parfois des violences de jour comme de nuit. Bernières de Bautot, procureur général au Parlement, s'en ouvre au contrôleur général dans une lettre du 16 octobre 1692 :

« La cessation du commerce des chapeaux a réduit 500 habitants de Caudebec à la mendicité et cette circonstance, jointe à la disette, obligera à renouveler les cotisations pour les pauvres, comme on fit l'hiver passé ».

En 1701, il y avait encore de la chapellerie à Caudebec, puisque le droit de visite et de marque - si attaqué à sa

création en avril 1690 - produisit encore 3.200 livres.

En 1720, la Communauté des Chapeliers de Caudebec était encore composée de quinze maîtres, dont trois travaillant pour leur compte, les autres travaillant comme artisans, comme foulonniers dans les ateliers qui avaient survécu. Quatre cents personnes, à cette date, étaient encore employées à Caudebec, ce qui représentait environ le quart des habitants.

D'après un mémoire de 1720, la crise de la chapellerie ne fut pas liée exclusivement au départ des Protestants. Quand on fabriquait encore quatre mille douzaine de chapeaux à Caudebec, il s'en faisaient dix mille à Rouen et autant à Bolbec et au Havre. On les vendait aussi sous le noms de « Caudebecs ». Ces produits de contrefaçon étaient cependant « moins étoffez que ceux qui sont de véritable fabrique de cette ville... ».

Mais le déclin vint aussi par la faute des Caudecais eux-mêmes. Longtemps jaloux de leurs privilèges, les maîtres-chapeliers de Caudebec refusèrent de recevoir dans leur communauté les ouvriers de la campagne. Ils allèrent donc porter à Rouen, où ils furent bien reçus, le secret de la fabrique des chapeaux de pure laine de France, qui, jusque-là, ne s'étaient faits qu'à Caudebec et aux environs.

En 1750, d'après les enquêtes faites auprès des corporations, il y avait encore cinq Maîtres-Chapeliers à Caudebec : Costé, Hurard, Bernard Goron, Guillaume de la Croix, Charles de Thuilier qui étaient syndics.

La corporation avait eu des statuts anciens mais elle les avait produits en justice et n'avait pu les recouvrer, « quelques recherches qu'ils aient fait faire ». Ils nommaient leurs gardes pour trois ans : quant aux droits d'entrée dans la corporation, ils étaient alors de 9 livres pour les apprentis et 9 livres pour la réception.

Les trois derniers

En 1767, il ne restait plus que trois chapeliers à Caudebec, disent des renseignements envoyés à l'intendant. « C'est, ajoute le syndic d'alors, la plus ancienne communauté pour les chapeaux de Caudebec, dont la manufacture est tombée. »

Ceux qui existaient encore avaient des lettres de bulle, suivant l'importance de leur industrie, depuis 80 jusqu'à 100 livres. L'abbé Miette et Lesage, à la fin du XVIIIe siècle, ajoutent que « depuis la révocation de l'édit de Nantes, il ne se fabrique plus de chapeaux dans la petite ville cauchoise et que ce qui est vendu vient de Paris et de Lyon, sous le nom de Caudebecs. Il reste encore, ajoutent-ils quatre familles de ces anciens fabriquant : les Le Marchand, les Hery, les Toti et les Diquemares, mais les deux premiers occupent des places distinguées dans la magistrature et les deux autres exercent des situations subalternes. »

Noël de la Morinière, dans son Essai sur la Seine-Inférieure, en 1795, ne note plus l'existence de l'industrie des chapeaux à Caudebec et, tout et autant qu'à la Révocation de l'Edit de Nantes, il attribue sa décadence à l'infériorité de la main-d'oeuvre, aux mauvaises eaux, à l'incendie de 1649, à la mortalité de 1694, où 600 personnes périrent. Nous avons alors changé de régime. Caudebec avait perdu un savoir-faire.

[JPEG - 49.1 ko](#)

La fabrication du Caudebec

Tondre les chapeaux. Façon que les chapeliers leur donnent pour les dépouiller des longs poils qui restent sur leur superficie après leur fabrication. Les chapeaux de caudebec & ceux de laine se tondent en les passant simplement

sur la flamme d'un feu très clair, & c'est ce qu'on nomme flamber le chapeau.

Manuel de 1732

Comment se fabriquaient les Caudebecs ? Savary, dans son Dictionnaire du Commerce, dit qu'on « y employait de la laine d'aignelin, du ploc, du duvet d'autruche ou du poil de chameau ». Passe pour le poil de chameau, résistant et luisant. Mais du duvet d'autruche !..

L'abbé Noler, dans son Art du Chapelier, est formel : Savary a confondu le duvet d'autruche avec les résidus de laines... d'Autriche !

La confection d'un chapeau -considérée comme chef-d'oeuvre dans les statuts de 1578 des Chapeliers de Paris - exigeait bien des opérations.

Avant de couper et raser les poils sur les peaux de lapin, d'agneau, de lièvre, il fallait d'abord passer les poils au secret ! c'était un des mystères de la chapellerie. Les poils, n'ayant guère de propriété feutrante, on la leur donnait en les soumettant à une infusion de guimauve et de grande consoude, puis, par un secret importé d'Angleterre qui n'était autre que le secretage au nitrate de mercure, on leur donnait encore cette propriété. Il suffisait de frotter les peaux avec des brosses de sanglier enduites de la dissolution mercurielle.

[JPEG - 4.8 ko](#)

Après cette préparation, des femmes coupaient le poil avec des couteaux très rasants. On commençait alors l'arçonnage, opération extrêmement bizarre qui se faisait avec l'arçon, une sorte d'énorme archet de plusieurs mètres de long, suspendu par une corde au plafond. L'arçonneur promenait cet archet au-dessus des poils étendus sur une claie. Il faisait alors vibrer la corde métallique de l'arçon, tenu au-dessus des poils coupés et, par la vibration, les poils se mélangeaient. C'était une opération qui demandait un tour de main.

Avec ce premier mélange, on formait une sorte de tissu grossier, qu'on appelait les capades ; on les roulait, on les pétrissait à la main. Quand les capades étaient ainsi marchées, on les feutraient en les faisant passer sur des plaques de cuivre, tour à tour chauffées et humectées d'eau. Avec quatre capades réunies, on commençait à former... la manière d'un chapeau.

Il passait ensuite à la foule, dans de l'eau chauffée dans des chaudières, avec de la lie de vin. Alors, on dressait définitivement le chapeau sur une forme en bois, avec un instrument en bois, le choque, on dressait les bords.

Tous les chapeaux passaient ensuite à l'étuve, pour être séchés.

Restaient encore : la teinture ; le lavage ; un apprêt à la colle ; un passage à la pierre ponce ou à la peau de chien marin, façon d'Angleterre, qui les lustrait, puis la mise en tournure qui cambrait les bords, enfin la garniture avec le bourdaloue et une coiffe en tabis. Parfois, on lustrait, au coup de fer, comme faisaient alors les chapeliers parisiens

(une grande partie de cet article a pu être réalisé grâce aux recherches de Mr Laurent Quevilly ,adhérent du cercle généalogique du Pays de Caux)